

Compte rendu réunion syndicale académique 25-02-2022 - Réunion présidé par le SG et la DRH - DPEP et DPES présentes

- Point sanitaire du 28 Février 2022 :

Ces mesure d'allègement ainsi que le passage au niveau 2 signifient notamment :

La fin du **port du masque à l'extérieur** dans les écoles et les établissements, pour les élèves et les personnels.

La possibilité de pratiquer les **activités sportives** en intérieur sans masque mais en respectant les distances.

L'allègement des règles de limitation de **brassage** (par niveau ou groupe plutôt que par classe) et notamment pendant les temps de restauration.

Les moments de **convivialité** peuvent être organisés dans le strict respect des gestes barrières

Les **réunions avec les parents** peuvent être autorisées au sein des écoles et des établissements mais en évitant trop de brassage et en respectant les gestes barrières.

ATTENTION : Le protocole pour les cas contacts **ne changera pas** pour les deux prochaines semaines contrairement à ce qui se pratique en métropole :

Jusqu'au 11 mars 2022, les élèves contacts de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que les élèves contacts de 12 ans et plus bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, n'ont pas à s'isoler mais doivent réaliser des autotests à J0, J2 et J4.

Les élèves de 12 ans et plus non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet doivent s'isoler durant 7 jours.

Les élèves pour qui l'isolement est requis peuvent rester dans l'école ou l'établissement jusqu'à la fin de journée si les responsables légaux ne peuvent venir les chercher.

L'isolement prend fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et négatif.

Les élèves contacts ayant **contracté la Covid-19** depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage et d'isolement.

La déclaration sur l'honneur du responsable légal attestant la réalisation des tests sera toujours demandée pour ces deux prochaines semaines.

Le retour en classe après 7 jours d'isolement des élèves des collèges et lycées, contacts à risque, ne peut se faire qu'après obtention d'un résultat négatif de test antigénique ou PCR réalisé au terme de l'isolement.

Cas contact en école pour les élèves

Les élèves qui sont cas contact, dans le 1D ou le 2D peuvent suivre les cours et sont récupérés ou partent en fin de journée. Aucune évacuation ou isolement nécessaire.

Cas symptomatiques :

Dans la mesure du possible, l'isolement et la récupération par les parents rapidement sont recommandés. Malheureusement, il est difficile de faire réagir certains parents rapidement. Le directeur doit se tourner vers l'IEN. Le bon sens sera de mise. L'enfant reste sous la responsabilité de l'enseignant tant qu'il est dans l'école.

Masques FFP2 :

16 palettes sont arrivées en avion. Les masques FFP2 sont en cours de distribution en priorité à destination des enseignants et personnels de maternelle puis aux enseignants de CP et de CE1 volontaires, aux AESH volontaires et aux personnels vulnérables volontaires.

Les **enseignants de maternelle** peuvent choisir entre les différents masques mis à leur disposition (tissu, inclusif ou FFP2).

Possibilité pour les membres du rectorat sur demande aux chefs de services.

Sortie et voyage scolaire :

Les sorties et voyages scolaires sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires de sécurité. Attention les sorties avec nuitées sont plus compliquées car application plus complexe des mesures barrières.

Statuts du directeur d'école :

Suite au Grenelle, des évolutions sont attendues.

Détachement du 1D vers le 2D :

Aucun dossier ne sera recevable si le candidat a moins de 5 ans dans son corps d'origine. En dessous de cette barre, le ministère refuse automatiquement les détachements.

Alerte du Sgen-CFDT sur la situation des PES :

Nous avons eu des remontées de collègues PES qui sont en souffrance professionnelle. Des phrases comme : « tu as été repêché sur liste complémentaire, il ne faut pas l'oublier » ... Il semble que la cause provienne du suivi par certains CPC. Les visites se déroulent sous tension. Les collègues nous ont même fait part du fait qu'on leur ait demandé d'arrêter leur séance sans explication. Les PPR sont nombreux. Les stagiaires doivent fournir du temps d'observation en plus sur leur temps INSPE et doivent rattraper les heures manquées. Quid du temps de repos ?

Est-ce que les listes complémentaires ou le classement au concours remettent en cause la légitimité du stagiaire de liste complémentaire ? Est-ce que ces méthodes permettent de développer l'attractivité du métier ? Est-ce que ce suivi est bienveillant ?

Réponse : Le SG répond : NON. Tous les stagiaires doivent être logés à la même enseigne. La bienveillance doit être de mise.

La DRH demande que les situations difficiles ou de souffrances connues soient remontées rapidement avant la validation. L'académie rappellera les règles et la nécessité de bienveillance pour le suivi de tous les stagiaires aux IEN.

Alerte du Sgen-CFDT sur la situation du collège 1000 roches :

Des collègues nous ont alerté sur le climat scolaire délétère de l'établissement qui continue. Le Sgen-CFDT demande un accompagnement immédiat et des outils de mesures du climat scolaire et professionnel. La situation dure depuis trop longtemps. Si nous voulons une amélioration profonde et définitive, il est urgent d'agir sur la durée.

